

# COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Le **ONZE DECEMBRE** deux mil vingt, à Dix-huit heures , légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à **HUIT CLOS** à la salle polyvalente de la Commune de **SAINT-HILLIERS**, sous la présidence de Mme **GALLOIS**,

**Étaient présents** : Mesdames **GALLOIS** Catherine, **BATOGÉ** Gaëlle, , **GRZYBOWSKI** Lucie, **LOUIS** Maité, **NOUNTANE** Karine,

Messieurs **PIERRU** Hugo, Bruno **BATOGÉ**,

**Étaient absents excusés avec pouvoir** : Monsieur **GALGANI** Mickaël (donne pouvoir à Madame Maité **LOUIS**) , Madame **CRINON** Anabela (donne pouvoir à Madame Catherine **GALLOIS**), Monsieur **Michaël** **SUBLARD**

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie **GRZYBOWSKI**

### Ordre du jour :

- \* Opposition au transfert de la compétence « P.L.U.I » à la Communauté de Communes du Provinois
- \* Renoncement au transfert de pouvoirs de police administrative au Président de la Communauté de Communes du Provinois
- \* Changement de tiers pour la convention « Actes »
- \* Décision Modificative au budget 2020
- \* Abonnement « Panneapocket »
- \* Cadeaux de Noël
- \* Questions diverses

### OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Madame le Maire explique à son conseil qu'un transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la Communauté de Communes du Provinois est possible. Madame le Maire souhaite que la commune garde ses compétences pour son « Plan Local d'Urbanisme » et s'oppose au transfert à la Communauté de Communes du Provinois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, s'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes du Provinois.

Vote :

Pour : 7 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

### **RENONCEMENT AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE DES MAIRES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS**

Madame le Maire explique à son conseil qu'il faudrait que la commune renonce au transfert de pouvoirs de police administrative des maires du territoire de la Communauté de Communes du Provinois au Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Elle explique que la commune doit continuer à gérer :

- Assainissement
- Accueil et habitat des gens du voyage
- Circulation et stationnement (au titre de la compétence voirie)
- Autorisation de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi (au titre de la compétence voirie)
- Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine (au titre de la compétence habitat).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, renonce au transfert de pouvoirs de police administratives au Président de la Communauté de Communes du Provinois

Vote :

Pour : 7 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

### **DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Madame le Maire expose à son conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour changer le tiers des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Seine-et-Marne et autorise la télétransmission des actes.

Vote :

Pour : 7 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

### DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire explique à son conseil que la trésorerie de Provins nous demande une décision modificative sur le budget 2020, car une recette a été ouverte au chapitre 42, article 752, alors que cette recette aurait dû être prise au 752, à savoir :

Fonctionnement :	042 - 752	- 700,00 €
	752	+ 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vote :

Pour : 7 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Mickaël GALGANI et Monsieur Michaël SUBLARD arrivent à 18h20 et prennent place au conseil.

### PANNEAUPOCKET

Madame le Maire explique à son Conseil que l'on a reçu le devis pour l'abonnement panneaupocket. C'est une application qui permet aux mairies de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse e-mail.

Le devis proposé est de 150,00 € HT soit 180,00 € TTC d'abonnement annuel.

Madame le Maire demande qu'un groupe de conseillers gère cette application en demandant avant de publier l'avis de Madame le Maire.

Les personnes désignées pour cette application sont : Madame Karine NOUNTANE, Madame Gaëlle BATOGE, Monsieur Bruno BATOGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

### CADEAUX DE NOEL 2020

Madame le Maire propose à son conseil de bien vouloir délibérer sur le prix des cadeaux de Noël 2020, à savoir :

- 35 euros pour les enfants jusqu'à 11 ans révolus
- 35 euros pour les personnes de + 62 ans (âge de la retraite légal)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Anabella CRINON arrive à 18h45 et prend place au conseil.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Gaëlle BATOGÉ propose l'idée de lancer le projet : 1 naissance = 1 arbre.

Ces arbres pourraient être plantés dans le futur projet école de la commune avec la participation des enfants nés dans l'année civile.

Concernant la boîte à livres, la mairie a récupéré un meuble qui servirait de boîte à livres. Claudine MERY, l'agent communal doit le rénover.

Madame le Maire expose le sujet sur le distributeur de pains sur la commune. Elle demande à ses conseillers de demander autour d'eux si une boulangerie serait intéressée par ce projet.

Vœux aux habitants : Madame le Maire propose de faire des invitations par groupe de personnes pour présenter ses vœux ainsi que le nouveau conseil municipal de la commune. Pour se réaliser, il est décidé d'attendre courant janvier 2021 et il est décidé d'attendre les précautions à prendre au vu de la crise sanitaire.

Distribution des cartes de vœux : Madame le Maire propose de faire plusieurs groupes pour la distribution des cartes.

3 groupes se sont formés, à savoir :

Samedi 19 décembre après-midi : Madame Maité LOUIS, Monsieur Mickaël GALGANI, Monsieur Bruno BATOGÉ, Monsieur Hugo PIERRU (pour le hameau de Villars et du Chêne Guillemot)

Dimanche 20 décembre matin : Madame Karine NOUNTANE, Madame Gaëlle BATOGÉ, Madame Lucie GRZYBOWSKI (pour le hameau de Pivot)

Dimanche 20 décembre matin : Madame Anabella CRINON, Madame Catherine GALLOIS, Monsieur Michaël SUBLARD (pour le bourg de Saint-Hilliers)

**Permanence des Elus** Une permanence des élus va reprendre à partir du 20 février 2021 tous les 1ers et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 10 heures à 12 heures.

**Dossier D.E.T.R. 2021** : Madame le Maire explique à son conseil que nous avons jusqu'au 10 janvier 2021 pour constituer notre dossier de demande de subvention.

Madame le Maire propose de faire cette demande pour l'installation de défibrillateurs dans la commune.

Une délibération avait déjà été prise et nous avons aussi le devis.

Madame le Maire clos la séance à dix-neuf heures 30.

Le Maire



Catherine GALLOIS